

Les gynécologues-oncologues du Québec appuient les recommandations du CCNI concernant la vaccination contre le VPH

Par Dr Michel Roy,
gynécologue-oncologue

Les membres du Regroupement des gynécologues oncologues du Québec (RGOQ) ont accepté à l'unanimité d'appuyer les recommandations du Comité consultatif national sur l'immunisation (CCNI) touchant la vaccination contre le virus du papillome humain (VPH). Le CCNI a recommandé, le 15 février dernier, que toutes les filles et les femmes canadiennes de 9 à 26 ans reçoivent le vaccin *recombinant quadrivalent* afin de les protéger contre le VPH, la cause principale du cancer du col de l'utérus. On se rappelle que la Société canadienne des gynécologues oncologues du Canada (GOC) avait aussi appuyé la position du CCNI en février dernier.

Le CCNI a conclu que le vaccin atteindrait son efficacité maximale chez les filles entre 9 et 13 ans, avant le début des relations sexuelles, mais que les jeunes femmes de 14 à 26 ans pourraient aussi bénéficier du vaccin même si elles sont déjà actives sexuellement, puisqu'il est peu probable qu'elles aient déjà été infectées par les quatre types de VPH couverts par le vaccin. Celles qui ont déjà présenté des anomalies cellulaires lors d'une cytologie cervico-vaginale (test de Pap) ou des verrues génitales, devraient aussi recevoir le vaccin. Selon les membres du RGOQ, la prise de position du CCNI fait en sorte que le vaccin contre le VPH est maintenant le standard de soins pour les jeunes femmes canadiennes. Les médecins se doivent donc de le recommander aux filles et aux jeunes femmes de 9 à 26 ans.

De plus, suite au dernier budget fédéral qui prévoit une somme de 300M\$ sur 3 ans spécifiquement pour le programme de vaccination contre le cancer du col (environ 75M\$ pour le Québec), le RGOQ exhorte le ministère de la Santé et des Services sociaux à implanter le plus rapidement possible ce programme de vaccination contre le cancer du col de l'utérus et d'en défrayer les coûts. Il ne faudrait pas que seulement un groupe de femmes, socialement privilégiées, ait accès au vaccin.

Le RGOQ a décidé d'appuyer officiellement les recommandations du CCNI pour tenter d'éviter que le Québec soit la dernière province canadienne à mettre sur pied un programme de vaccination contre le cancer du col, comme ce fut le cas pour le vaccin contre la varicelle en 2006, alors que celui-ci avait été recommandé en 1999 par le comité sur l'immunisation du Québec. C'est aussi le cas actuellement pour le programme de dépistage du cancer du col. Le Québec est la seule province, avec les Territoires du Nord-Ouest, à ne pas avoir de programme organisé de dépistage du cancer du col, malgré les recommandations de nombreux comités d'experts, dont le comité consultatif québécois sur le cancer en 1997.

Fardeau du VPH

Le cancer du col, ainsi que les lésions précancéreuses, affectent un nombre significatif de jeunes femmes au Québec. De plus, les cytologies anormales, causées le plus fréquemment par les virus couverts par le vaccin, sont une source importante d'anxiété chez les femmes. Celles-ci doivent subir des examens complémentaires à la suite de ces anomalies, et souvent, des traitements inconfortables pouvant avoir un impact sur leur fertilité.

On estime à 75 % la proportion des femmes qui seront affectées par une infection causée par les virus de papillome humain durant leur vie. Le VPH est la cause principale non seulement du cancer du col de l'utérus, mais aussi des cancers du vagin, de la vulve, de l'anus ainsi que des lésions précancéreuses qui les précèdent de plusieurs années.

Au Québec, chez les femmes de 20 à 44 ans, le cancer du col utérin est le deuxième en importance, après le cancer du sein. Selon les prévisions, près de 300 femmes seront affectées par un cancer du col au Québec en 2007, et 90 en mourront. De plus, d'autres femmes décéderont d'un

cancer de la vulve ou du vagin. Au Canada, le taux de décès suite à un cancer de la vulve est un des plus élevés au monde.

Au Canada, les coûts d'investigation et de traitement des anomalies cellulaires et des traitements des lésions causées par les VPH sont de l'ordre de 300 \$ millions annuellement.

Les membres du RGOQ sont des gynécologues ayant poursuivi une formation supplémentaire minimale de deux ans en cancer gynécologique et qui œuvrent dans un service spécialisé en cancer. Le regroupement a pour mission d'améliorer le dépistage des cancers gynécologiques, particulièrement les cancers du col utérin, d'améliorer aussi les soins aux patientes affectées par ces cancers, en plus de l'enseignement et la recherche en cancer.